

Pourquoi les fauteuils roulants sont toujours mal remboursés

Sébastien Peytavie, le député de la quatrième circonscription de Dordogne, a lancé une pétition demandant le remboursement intégral des fauteuils roulants pour les personnes en situation de handicap

Dire que Sébastien Peytavie, le député du Sarladais, est un poil à gratter pour la majorité gouvernementale tient de l'euphémisme. L'élu Génération.s, parti membre de la Nupes, a semblé-il pris la mesure de son rôle. Déjà présent lors de la réforme des retraites, il remet le couvert.

Cette fois, c'est la question du handicap qui le mobilise. Personnellement concerné, puisqu'il se déplace en fauteuil roulant, le Périgourdin vient de lancer une pétition en ligne pour demander purement et simplement le remboursement intégral des fauteuils roulants. Au moment de la rédaction de cet article, la pétition a réuni 52 000 signataires.

« Au-delà du nombre, il y a de belles personnes qui ont signé, souligne le député. Des gens comme Joël Jeannot [l'ancien champion paralympique d'athlétisme et de cyclisme, NDLR] ainsi que pas mal de personnes qui sont partie prenante de l'organisation des Jeux paralympiques de Paris. »

Annonces en trompe-l'œil

Jusqu'à-là, un fauteuil manuel était remboursé à hauteur de 558 euros, et entre 3 000 et 10 000 euros pour un modèle électrique. « Ces derniers peuvent monter jusqu'à 40 000 euros, plaide le Sarladais. La base est clairement insuffisante. Beaucoup de gens en situation de handicap montent des associations ou font des cagnottes en ligne. » Partant de ce constat, le gouvernement a annoncé un remboursement intégral des machines.

« C'était une belle surprise, reprend Sébastien Peytavie. Mais



Le député du Sarladais Sébastien Peytavie a lancé une pétition qui a déjà récolté plus de 50 000 signatures. PHILIPPE GREILLER/« 50 »

nous sommes restés très vigilants. En fait, ils ont fait comme pour les lunettes. Un seul modèle est remboursé en intégralité. » En visite dans une entreprise de fabrication de fauteuils roulants à Tours, le député a été alerté sur la nomenclature qui entoure le dossier. « Les modèles spécifiques sortaient du remboursement, poursuit-il. J'ai alerté les ministres concernés qui ont fait des annonces fin décembre. »

Effectivement, la base a été revue à la hausse. De 558 euros, elle est passée à 2 000 euros pour un modèle manuel et à 18 000 euros pour un électrique. Problème, si le fauteuil dépasse un certain montant, l'aide est annulée. « Par exemple, pour un fauteuil manuel, le plafond est de 2 600 euros, pose le parlementaire. Si on dépasse d'un euro, on n'a pas de remboursement. »

Le député poursuit : « Je trouve inadmissible qu'on es-

saie de faire des économies de santé sur le dos des personnes en situation de handicap. En France, cela concerne 150 000 personnes. Elles ne vont pas changer leur fauteuil tous les ans. Il n'y a pas qu'un cas de figure. Il n'y a pas un handicap, mais des handicaps. »

« Ce n'est pas du luxe »

Même chose lorsqu'on évoque les options qui vont avec les fauteuils. « Ce n'est pas une voiture, appuie l'élu. Ce n'est pas du luxe. Chaque cas est différent. Avec France Travail, le gouvernement joue la carte de l'inclusion et, d'un autre côté, ne met pas de choses en place pour permettre aux gens qui souffrent de handicap de travailler. »

Le Sarladais a demandé à faire partie des négociations et d'avoir une mission sur le coût du handicap « afin d'en prendre la mesure ».

Boris Rebeyrotte